Jeudi 11 août 2022, **n° 313**

info

Journal pour les membres de la CNAV

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
☎ 032 889 36 40, Fax 032 889 36 39
www.cnav.ch, cnav@ne.ch
IDE CHE-101.411.062 TVA

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Coûts de production en hausse et sécheresse 2022

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. L'été passé a été fortement arrosé alors que nous vivons, depuis bientôt deux mois, sans grande pluie. À ce stade, le déficit hydrique calculé n'est plus à démontrer, il suffit de voyager entre Genève et Soleure pour comprendre l'ampleur des dégâts. Le jaune domine largement sur le vert prioritairement sur les terrains peu profonds ou superficiels de notre relief.

En parallèle à cela, les coûts de production ont pris l'ascenseur d'une manière importante (intrants, diesel, énergie, fourrage, etc.). Bien entendu, nous ne sommes pas le seul secteur à souffrir actuellement de la persistance de coûts de production élevés, cependant les autres secteurs répercutent rigoureusement leurs surcoûts sur la chaîne de création de valeur jusqu'à l'acheteur final, ce qui entraîne des majorations des prix à la consommation. Dans l'agriculture par contre, les exploitations continuent de supporter elles-mêmes une grande partie des coûts supplémentaires. Pour l'USP, la charge financière non couverte se situe à 300 millions de francs après déduction des adaptations de prix à la production de certains marchés.

La CNAV ainsi que les associations en lien avec les régions touchées jugent que les producteurs ne peuvent pas supporter financièrement ni moralement cette double peine. Il faut, d'une part, que les marchés qui n'ont pas encore fait les efforts nécessaires, notamment le secteur du lait et des céréales, prennent conscience qu'il faut des augmentations de prix significatives afin de maintenir encore l'envie d'engager du temps et de l'argent dans ces secteurs de production. La revendication est portée actuellement par l'USP et les branches sectorielles qui ,espérons-le, apporteront des réponses positives.

D'autre part, en ce qui concerne les moyens financiers fédéraux à travers les programmes spécifiques de paiements directs, l'OFAG doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé de quelques cantons mais qu'il faut décréter une situation exceptionnelle afin de maintenir à flot les agriculteurs. La CNAV demande que les moyens financiers dévolus à l'agriculture soient accordés en dérogation à l'article 106 mais pas seulement car l'ensemble des contributions ne bénéficient pas de cette dérogation à l'exemple de la contribution de mise à l'alpage. Ainsi, aucun moyen financier de la Berne fédérale ne doit être perdu pour les agriculteurs des cantons concernés.

Sans un signal fort et positif du marché et sans le maintien au moins des moyens financiers actuels, les difficultés arriveront rapidement et certains marchés agricoles risquent d'y

laisser des plumes. La garantie d'un approvisionnement énergétique passe par une certaine autonomie nationale, alors soyons cohérents face au secteur agricole.

CNAV – Yann Huguelit

NON à l'initiative inutile sur l'élevage

La date de votation approchant, nous vous informons que nous avons recu le matériel d'affichage notamment des panneaux A0 et des bâches. Une conférence de presse se donnera le jeudi 18 août à 10h30 pour le lancement officiel de la campagne cantonale. Nous avons prévu d'apporter le matériel aux lieux suivants :

- Lundi 22 août à 09h00 au hangar de l'association de Luc Balmer, Martial Stauffer et Vincent Challandes à Valangin
- Lundi 22 août à 10h30 Le Buisson, exploitation de Fabian et Laurent Krebs à St-Blaise
- Lundi 22 août à 11h30 Rue des Fontaines, chez Patrick et Gilbert Porret à Fresens
- Lundi 22 août à 13h30 à la centrale de biogaz de Simon Eschler à Fleurier
- Lundi 22 août à 14h30 sur le parking de la fromagerie de La Brévine, à La Brévine
- Lundi 22 août à 15h30 Pied-de-Martel 2, chez David Zanon au Locle

conseil&formation Contrôles des pulvérisateurs 2022

Cette année, les contrôles auront lieu **le mardi 4 octobre, le mercredi 5 octobre et le jeudi 6 octobre 2022. Les lieux de tests seront : Lignières, Fleurier et Le Crêt-du-Locle.** Nous rappelons que les contrôles sont obligatoires tous les **3 ans depuis 2020**. Le prix du contrôle est de CHF 105.- TVA comprise, CHF 95.- pour les membres de l'ANETA. Si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez en bénéficier, veuillez prendre contact avec M. Bernard TSCHANZ au ☎ 032 857 21 70 ou par 💻 bernardtschanz@net2000.ch. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat, ☎ 032 889 36 40, ou par 💻 cnav@ne.ch, **jusqu'au vendredi 23 septembre 2022** en indiquant la marque du pulvérisateur.

CNAV – Loris Rapin

conseil&formation Analyses de sols

Les exploitants agricoles neuchâtelois qui désirent faire analyser des parcelles sont priés de s'inscrire par téléphone ☎ 032 889 36 30 jusqu'au **vendredi 9 septembre 2022** en n'oubliant pas de préciser le nombre de parcelles à analyser.

Nous confirmerons personnellement aux exploitants inscrits le jour et le lieu de distribution du matériel, ainsi que la date de ramassage des échantillons. Afin de vous aiguiller sur la meilleure analyse possible, pensez à relever sur d'anciennes analyses le pH de chaque parcelle. Le résultat des analyses sera communiqué en fin d'année au moyen d'une mise en valeur personnalisée, parcelle par parcelle et d'un conseil fumure.

CNAV

agrisano

Informe…

Changer de caisse maladie maintenant !

En automne, les caisses maladie publient leurs nouvelles primes. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doit approuver les primes de l'assurance de base avant la fin septembre. Agrisano devra adapter ses primes d'assurance de base pour l'année 2023, en raison de l'augmentation des coûts de la santé. Les assurances complémentaires, spécialement conçues pour répondre aux besoins des familles paysannes, resteront avantageuses et attractives. Un changement vers Agrisano est donc particulièrement intéressant pour les familles paysannes.

Après la publication des primes, il ne reste plus beaucoup de temps pour changer de caisse maladie. L'assurance obligatoire des soins (assurance de base) doit être résiliée au plus tard le 30 novembre 2022. Si aucune augmentation de prime n'a lieu pour les assurances complémentaires facultatives, l'assureur doit en général recevoir la résiliation jusqu'au 30 septembre 2022. Pour toute nouvelle souscription d'une assurance complémentaire, il faut remplir une déclaration de santé. L'assureur procède alors à un examen des risques et demande, le cas échéant, un rapport médical. Cela peut entraîner un retard dans la décision d'admission, raison pour laquelle les assurances complémentaires ne devraient être résiliées qu'après avoir reçu une admission sans réserve.

Les astuces suivantes permettent d'économiser des primes :

- En optant pour une franchise plus élevée, on paie des primes moins élevées.
- Le modèle de médecin de famille AGRI-eco et le modèle Telmed AGRI-contact permettent également d'obtenir un rabais considérable sur les primes.
- Le paiement annuel ou semestriel est également récompensé par un escompte sur les primes.
- La couverture accident de l'assurance obligatoire des soins peut être suspendue si l'on est assuré contre les accidents auprès d'un employeur.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Biolley et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

Neuch'Expo 2022

La Neuch'Expo est de retour ! Elle aura lieu le **samedi 1er octobre 2022** sur le parking du lac des Taillères à La Brévine.

Le délai d'inscription est fixé au 5 septembre chez Olivier Bachmann au ☎ 032 935 13 00 ou par 💻 à neuchexpo@outlook.com.

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne
COURTEMELON · LOVERESSE

Ecole de chefs d'exploitation : Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet de paysanne, du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc JU propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire **du brevet fédéral** planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de **la maîtrise fédérale** planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2022 et juin 2023, à raison d'un à deux jours par semaine. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2023-2024.

Inscription : **jusqu'au 31 août 2022**

Informations : 💻 www.frij.ch
Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet,
☎ 032 420 74 36,
💻 pierre-andre.odiet@frij.ch

NEUCHÂTEL
VINS • TERROIR

Les points de vente du terroir

26 points de vente à découvrir sur notre site internet !

Vous êtes à la recherche de produits du terroir ? Les épiceries et points de vente Neuchâtel Vins et Terroir ont tout ce qu'il vous faut ! Dans tout le canton, savourez des produits de caractère tout en favorisant le commerce local. Produits certifiés, vins de la région, vous trouverez assurément de quoi réjouir vos papilles.

Nos partenaires se réjouissent de vous recevoir, retrouvez toute la liste sur notre site internet, 💻 https://neuchatel-vins-terroir.ch/terroir/?_partner_type=lieu-de-vente

Paiements directs - Inscription aux programmes particuliers

L'Office des paiements directs a envoyé un avis aux exploitations agricoles recensées en 2022 pour les inscriptions aux programmes particuliers pour la prochaine période de végétation 2022 – 2023.

Ces inscriptions se feront par Internet (système Acorda) via le site www.agate.ch, comme pour le recensement du mois de janvier. Les exploitants ne reçoivent plus de formulaire papier.

Les nouveaux exploitants et ceux qui n'auraient pas reçu le courrier d'information ad hoc par la poste sont priés de requérir un accès pour www.agate.ch auprès de l'Office des paiements directs, Aurore 1, 2053 Cernier (💻 opdi@ne.ch / ☎ 032 889 37 00).

Le site pour l'inscription aux programmes particuliers est ouvert du **8 août au 30 septembre 2022 à minuit**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de s'inscrire aux programmes pour les contributions 2023.

Important :

Pour que la saisie des inscriptions soit valable, il faut obligatoirement passer par l'écran "Terminer la saisie". Il faut en premier lieu accepter les conditions générales en cochant la case.

Ensuite, cliquer sur "Terminer la saisie", même si aucune modification n'a été apportée aux données de l'année précédente.

Le secteur Conseil de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) se tient à disposition des agriculteurs pour les aider dans la saisie de leurs inscriptions au ☎ 032 889 36 30.

Nous remercions d'avance les exploitants de procéder à la saisie informatique de leurs inscriptions en respectant les délais impartis. Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire au ☎ 032 889 37 00.

Service de l'agriculture

Informations paysannes de La Sagne et des Ponts-de-Martel

Lors de la Slow-Val organisée dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel **le dimanche 11 septembre 2022,** les paysannes de La Sagne tiendront un stand à Marmoud où vous pourrez manger quelques grillades et vous désaltérer.

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Information SFFN concernant le loup

Période du : 1er au 30 juin 2022

1. Canton de Neuchâtel

Un individu photographié dans le secteur des Verrières.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois)

Six attaques de loup sur de jeunes bovins, dont cinq mortelles. Deux moutons ont été tués et deux autres blessés. Une demande de régulation de la meute du Marchairuz est en préparation.

3. Canton du Jura

Pas d'attaques de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura durant le mois de juillet. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Aucun signe de présence du loup dans le Jura bernois et le Seeland au mois de juillet.

5. France voisine

Des photos d'un loup ont été prises sur le territoire de la commune des Fourgs au lieu-dit "Haute Joux" à moins d'un kilomètre de la frontière suisse.

SFFN

Reconduction du projet paysage Le Locle - La Chaux-de-Fonds

Le projet paysage Le Locle-La Chaux-de-Fonds arrive à échéance cette année. Pendant 8 ans, vous avez pu être soutenu dans la mise en place de mesures en rapport avec le maintien et la mise en valeur du paysage cultivé. Afin de pouvoir reconduire le projet paysage pour une durée de 8 ans, un rapport contenant une étude sensible sur l'évolution du paysage doit être rendu à l'OFAG.

Pour cela, un questionnaire en ligne a été élaboré et sera envoyé aux membres de l'association qualité du paysage Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Les réponses serviront à la rédaction du rapport. Votre collaboration est donc importante pour la reconduction du projet.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Favrelière Estelle au ☎ 032 889 36 48 ou par e-mail 💻 estelle.favreliere@ne.ch

Cours pour obtenir le permis « G »
Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Les cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront **(sous réserve des restrictions sanitaires)** à l'EMTN de Cernier et au collège régional de Fleurier pendant les vacances d'automne, soit :

Cernier	Lundi 3 octobre 2022	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 5 octobre 2022	09h00 à 10h30	
	Vendredi 7 octobre 2022	13h20	**Examens**
Fleurier	Mardi 4 octobre 2022	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 5 octobre 2022		14h00 à 15h30
	Vendredi 7 octobre 2022	13h30	**Examens**

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **23 septembre 2022 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin.*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance complète : ..... Prénom du père : .....

Adresse exacte : ..... NPA : .....

Domicile : ..... Tél. : .....

Membre ANETA : ☐ OUI / ☐ NON Emplacement choisi : ☐ Cernier / ☐ Fleurier

Pour Cernier uniquement, possibilité de manger sur place : Dîner ☐ OUI / ☐ NON

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire ! ANETA

cnav
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture

INFORMATION : Veste retrouvée

Nous avons retrouvé une veste ICEPEAK noire de taille 52 qui a été oubliée lors de la séance d'information sur la PA22+ à la Rouveraie le 7 juin dernier.

Elle attend son proriétaire dans nos bureau à Cernier. Si elle vous appratient, vous pouvez contacter le secrétariat au ☎ 032 889 36 30.

JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

AGRO CNAV 22

Lundi 12 septembre 2022 – Les Planches Sèches 1 – 2053 Cernier

Accueil café/croissant dès 9h sur l'exploitation de M. Thierry Besancet et sur la parcelle de MM. Claude-Alain et André Haussener à Cernier

Début des présentations à 9h30

- Minéralisation des éléments
- Valeurs des engrais de ferme et pertes d'ammoniaque
- Démonstrations et essais de systèmes d'épandage
- Rentabilité des différents système d'épandage
- Propreté et qualité des fourrages
- Compostage des engrais de ferme

Apéritif offert

Possibilité de dîner sur place

cnav – Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture

SOL·CONSEIL www.sol-conseil.ch

agridea

FiBL Suisse

JOHN DEERE

Balmer et Fils SA
Collège 15
2043 Boudevilliers

Matinée technique en collaboration avec différents organismes agricoles